

PROGRAMME LEADER PAYS DU VELAY

« Promouvoir les synergies locales vellaves »

Fiche – Action N°2

Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales vellaves

Contexte :

Les entreprises du Pays du Velay maillent le territoire en contribuant fortement à l'offre de services. Pour accomplir cette mission, elles **transforment, valorisent et/ou commercialisent les ressources locales**. Il s'agit d'accompagner dans leurs investissements, ces **entreprises artisanales, commerciales et industrielles** qui se créent, se modernisent et se développent afin de s'adapter à la demande des populations locales et des clientèles extérieures. Les ressources locales sont entendues comme les richesses dont dispose le Pays du Velay (matières premières, produits transformés, services).

Objectifs :

- Favoriser les démarches collectives de collaboration entre entreprises locales
- Renforcer la valorisation et la commercialisation des ressources locales vellaves
- Densifier l'offre de services, notamment en milieu rural

Exemples d'actions éligibles :

Construction d'un magasin, Aménagement d'un local professionnel, Achat d'un véhicule de tournée, Acquisition de matériels professionnels, Etudes et expertises,...

Porteurs de projets potentiels :

- Petites et Moyennes Entreprises (au sens communautaire) inscrites au Registre du Commerce et des Services (répertoire CCI et CMA)
 - Structures de l'Economie Sociale et Solidaire
- Entités économiques (Entreprises Individuelles, SARL, SAS, SCI, Associations,...) de moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 50 millions d'euros.

Taux maximum d'aides publiques :

40 % maximum d'aides publiques – Nécessité d'un cofinancement public

Enveloppe LEADER mobilisable :

600 000 € - Montant LEADER variable selon projet.

Critères de sélection :

- Dimension démarche collective / mise en réseau
- Valorisation des ressources locales
- Contribution à l'offre de services

Version du 29/01/2016

